

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC159

présenté par
Mme Descamps et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2027 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire la période de la présente programmation pluriannuelle de 2030 à 2027 pour deux raisons :

- Pour mieux coller à l'agenda européen dont le programme Horizon Europe va courir de 2021 à 2027, permettant à la France de garder une logique de financement en accord le calendrier européen ;

- Pour éviter que cette LPPR ne subisse trop les aléas politiques pouvant nuire à son ambition.